

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL055-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

DELIBERATION N° DEL055-17

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et MM.
J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSEY, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEEA, en date du 26 juin 2017)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
M^{me} GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy (année 2017-2018).

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs d'achat de cartes (carte de cinéma et carte d'abonnement) et de billets d'entrée pour les spectacles organisés par la municipalité en salle du Laussy.

Les tarifs de la saison 2017-2018 seront en vigueur du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Carte de cinéma (cinq entrées prépayées)

TARIFS 2016-2017 EN €	TARIFS 2017-2018 EN €	
	Augmentation (+ 0,6 %)	Arrondi
25	25,150	25

Carte d'abonnement annuel spectacle

TARIFS 2016-2017 EN €	TARIFS 2017-2018 EN €	
	Augmentation (+ 0,6 %)	Arrondi
12	12,072	12

Grille de tarification Cinéma

Pour encourager les jeunes et aider les familles, il est proposé un tarif unique de 4 € la place de cinéma pour les moins de 14 ans.

A l'occasion du festival annuel « Le Laussy fait son cinéma ! », 3 jours durant lesquels plusieurs films sont projetés, il est proposé un tarif unique pour tous et pour toutes les séances, soit 4 € pour la saison 2017-2018.

	TARIFS 2016-2017 EN €	TARIFS 2017-2018 EN €	
		Augmentation (+ 0,6 %)	Arrondi
PLEIN TARIF EN €	7	7,042	7
TARIF RÉDUIT EN €	6	6,036	6
TARIF ABONNÉ EN € (carte cinéma 5 places)	5	5,03	5
TARIF JEUNE (moins de 14 ans) et LAUSSY FAIT SON CINEMA EN €	4	4,024	4

Grille de tarification Spectacle

PLEIN TARIF EN €			TARIF RÉDUIT EN €			PREM'LAUSSY EN €			TARIF ABONNÉ EN €		
2016 2017	+	2017 2018	2016 2017	+	2017 2018	2016 2017	+	2017 2018	2016 2017	+	2017 2018
	0,6 %			0,6 %			0,6 %			0,6 %	
12	12,072	12	11	11,066	11	9	9,054	9	6	6,036	6
14	14,084	14	12	12,072	12	11	11,066	11	8	8,048	8
18	18,108	18	15	15,09	15	14	14,084	14	11	11,066	11
22	22,132	22	18	18,108	18	15	15,09	15	12	12,072	12
24	24,144	24	20	20,12	20	17	17,102	17	14	14,084	14
25	25,15	25	21	21,126	21	18	18,108	18	15	15,09	15
27	27,162	27	23	23,138	23	20	20,12	20	17	17,102	17
28	28,168	28	24	24,144	24	21	21,126	21	18	18,108	18
30	30,18	30	26	26,156	26	23	23,138	23	20	20,12	20
31	31,186	31	27	27,162	27	24	24,144	24	21	21,126	21
33	33,198	33	29	29,174	29	26	26,156	26	23	23,188	23
34	34,204	34	30	30,18	30	27	27,162	27	24	24,144	24
36	36,216	36	32	32,192	32	29	29,174	29	26	26,156	26
38	38,228	38	34	34,204	34	31	31,186	31	28	28,168	28
40	40,24	40	36	36,216	36	33	33,198	33	30	30,18	30

Afin de conforter la fréquentation des séances cinéma et spectacles de la salle du Laussy, il est proposé d'accorder le tarif réduit aux moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, intermittents du spectacle, adhérents Alices, adhérents ANCAV-TT.

Par ailleurs, pour les spectacles théâtre et musique de la salle du Laussy, le tarif réduit est accordé aux adhérents du Comité des Œuvres sociales de l'Isère (C.O.S.38).

La catégorie de tarif prem'Laussy est appliquée pour toute place de spectacle achetée au plus tard un mois avant le spectacle.

Pour les spectacles accueillis en coréalisation ou coproduction, la municipalité se réserve le droit de ne pas appliquer le tarif prem'Laussy.

Afin de faciliter l'accès aux spectacles au public provenant des établissements scolaires, il est proposé d'accorder à tout groupe scolaire constitué de 10 personnes minimum, ayant préalablement réservé ses places auprès du service culturel, le tarif abonné au lieu du tarif réduit.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières et le collège Le Chamandier, il est proposé aux élèves et à leurs enseignants d'assister gratuitement, une fois par an, à un spectacle en séance scolaire, si la programmation est en relation avec les programmes pédagogiques. Pour toute autre représentation demandée dans l'année, le tarif appliqué sera de 8 € pour la saison 2017-2018.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Gières, les établissements scolaires René-Cassin, Georges-Argoud-Puy et les structures petite enfance de la commune, il est proposé aux élèves, aux enfants et à leurs accompagnateurs, d'assister gratuitement, une fois par an, à un spectacle en séance scolaire.

Pour les établissements d'enseignement public ou privé qui souhaiteraient assister à ces mêmes séances scolaires, le tarif appliqué sera de 8 € pour la saison 2017-2018.

Sous réserve de places disponibles, les séances scolaires sont également ouvertes au public au tarif unique de 8 € pour la saison 2017-2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la grille des tarifs,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.